

**Contact: Pauline Constant: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 19/12/2017**  
**Référence: BEUC-PR-2017-022**

## **L'UE veut renforcer les contrôles pour une plus grande sécurité des produits**

La Commission européenne a proposé aujourd'hui de renforcer les contrôles de sécurité des produits en vente en Europe, tels que jouets, téléphones ou télévisions.<sup>1</sup> La principale proposition consiste à renforcer le nombre de fonctionnaires européens chargés d'aider les États membres à mieux surveiller les marchandises qui sont mises sur le marché.

Le BEUC et l'ANEC se félicitent des efforts de la Commission visant à mieux protéger les consommateurs contre les produits dangereux. Cependant, il ne s'agit que d'une première étape vers une meilleure sécurité des produits en Europe.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a commenté :

« Les produits dangereux ne devraient *jamais* se retrouver entre les mains des consommateurs. Malheureusement, la réalité est toute autre, comme le montrent régulièrement les tests des organisations de consommateurs à travers l'Europe.<sup>2</sup> Des radiateurs ou des sèche-linge qui prennent feu, des jouets dont les enfants peuvent avaler les pièces sont quelques exemples parmi tant d'autres de produits qui ne devraient pas être en vente.

« Avec cette proposition, la Commission lance un signal fort prônant que la sécurité des consommateurs doit être une priorité. Mais la proposition doit aller plus loin et s'appliquer à tous les produits, pas uniquement ceux qui portent le marquage CE. De plus, la surveillance du marché connaît de nouveaux défis avec les produits connectés à internet qui prennent de plus en plus de place dans nos vies. L'Union européenne doit donc veiller avec fermeté à ce que ces produits « intelligents » soient sûrs et résistent aux cyberattaques. »

Stephen Russell, Secrétaire général de l'ANEC :

« C'est aux États membres de s'assurer que seuls les produits sûrs se retrouvent en rayon. C'est donc une bonne nouvelle que la Commission envisage de renforcer ses ressources pour assister les autorités nationales dans leur tâche de titan. Mais cela doit aller plus loin, les États membres devraient aussi allouer un budget plus conséquent à la surveillance du marché. »

Voici les demandes concrètes du BEUC à la Commission européenne :

- Élargir la surveillance accrue aux **biens vendus en ligne** ;
- Instaurer une **base de données pan-européenne répertoriant blessures et accidents** ;
- **Garantir l'implication des organisations de consommateurs dans le futur réseau européen pour la surveillance du marché** (*Union Product Compliance Board*), pour renforcer la transparence des résultats des activités de surveillance menées par les États membres.
- **Retirer le marquage CE des emballages**. Le logo induit les consommateurs en erreur qui le prennent pour un label de sécurité. Il devrait figurer uniquement sur la documentation

technique à destination des autorités de surveillance du marché. Voir notre [lettre](#) à la Commission européenne de décembre 2017 (en anglais).

Aujourd'hui, des organisations membres du BEUC et l'organisation ANEC ont lancé une campagne pour dénoncer les lacunes du marquage CE. Ces organisations sont [Altroconsumo](#) (Italie), DECO (Portugal), [OCU](#) (Espagne) et [Test-Achats/Test-Aankoop](#) (Belgique).

### **Contexte :**

Les tests des organisations de consommateurs révèlent régulièrement que de nombreux produits en vente sur le marché européen sont dangereux pour les consommateurs. Malgré cela, beaucoup de ces produits restent en rayon en raison d'une surveillance du marché insuffisante.

La Commission européenne a proposé en 2013 un train de mesures visant à réformer la Directive relative à la sécurité générale des produits et à améliorer la surveillance du marché unique. Malheureusement, ces mesures sont restées bloquées au sein des institutions.

En 2016, la Commission européenne a organisé une « [consultation publique sur le marché interne pour les biens – application et conformité](#) » à laquelle le BEUC a [répondu](#). Cette consultation a démontré le besoin de renforcer la surveillance du marché au niveau européen. La Commission a donc promis une proposition supplémentaire, c'est-à-dire celle publiée aujourd'hui.

FIN

<sup>1</sup> La proposition de la Commission européenne ne concerne que les produits portant le marquage CE. Elle exclut donc les produits qui dépendent de la Directive relative à la sécurité générale des produits, tels que les aires de jeux, le mobilier, les articles de puériculture, les textiles, etc.

<sup>2</sup> Il est ressorti des tests de nos membres DECO (Portugal) et OCU (Espagne) que de nombreux radiateurs électriques n'étaient pas conformes aux normes européennes de sécurité. Altroconsumo (Italie) et DECO ont eu des expériences similaires avec des chauffe-eau au gaz. ZPS (Slovénie) a trouvé des jouets dangereux qui portent le marquage CE. Ou encore Which? (Royaume-Uni) a détecté des risques d'incendie pour des [sèche-linge](#).